



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 91183

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les effets très nocifs du cannabis. Selon une étude réalisée par le mensuel de l'Institut national de la consommation, en collaboration avec la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, fumer trois joints reviendrait à fumer un paquet de cigarettes. La fumée de cannabis contient en effet sept fois plus de goudrons et monoxyde de carbone (CO) que celle du tabac. Si, en 2005, le nombre de fumeurs de tabac et de buveurs d'alcool a diminué, le nombre d'adeptes du cannabis a augmenté : 31 % des personnes âgées de quinze à soixante-quatre ans déclarent en avoir consommé au cours de leur vie. Ils n'étaient que 25 % en 2000. En conséquence, il souhaiterait savoir s'il entend prendre des mesures de prévention à ce sujet à l'attention des jeunes.

Texte de la réponse

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) relève effectivement une nette augmentation de la consommation de cannabis chez les jeunes. Au cours des dix dernières années, la consommation de cannabis par les jeunes a été multipliée par deux pour ce qui concerne l'expérimentation et par trois dès lors qu'il s'agit d'usages répétés. Le Gouvernement a pleinement pris la mesure de ce phénomène et a affiché comme prioritaire la lutte contre la banalisation du cannabis et le développement d'une politique de prévention efficace en particulier dans le cadre du plan gouvernemental 2004-2008 de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoyait ainsi de rendre obligatoire dans les établissements scolaires la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de substances psychoactives dès la rentrée 2005. Cette information porte plus spécialement sur la prévention de la consommation de cannabis en 3e et 2e. Le plan gouvernemental 2004-2008 de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool, coordonné par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), propose de nombreuses mesures visant à l'éradication de l'utilisation du cannabis chez les jeunes. Pour la première fois en février 2005, une vaste campagne médiatique d'alerte sur le cannabis a été lancée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). L'action du Gouvernement comprend également la mise en place d'une ligne « Écoute cannabis », gérée par le groupement d'intérêt public Drogues, alcool, tabac info service (DATIS) et l'édition de deux brochures d'information et d'un guide d'aide à l'arrêt. Enfin, la mise en place de près de 300 points de consultation pour les jeunes en difficulté avec des substances psychoactives, dont le cannabis, a été un succès. En effet, le nombre moyen de personnes reçues par mois et par structure de mars 2005 à avril 2006 s'élève à environ dix-huit personnes, dont treize consommateurs. Sur les quatorze premiers mois d'exercice, l'estimation du nombre de consommateurs de cannabis rencontrés chaque mois s'élève ainsi à 2 900 consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91183

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3601

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8665